

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ

Le programme de remboursement de certaines taxes de services pour les aînés permet aux personnes admissibles d'obtenir la gratuité de certaines taxes de services telle la tarification relative à la cueillette des ordures, des matières recyclables et des matières organiques et du service d'enlèvement et de traitement des boues de fosses septiques. **Pour être admissible à ce programme, vous devez :**

- Être âgé de 65 ans et plus;
- Être propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité;
- Occuper cet immeuble de façon permanente comme résidence principale depuis plus de 5 ans à des fins strictement résidentielle;
- Être bénéficiaire du supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral et pouvoir en faire la preuve.

Prière de compléter de formulaire ci-dessous et d'y joindre des copies des documents suivants :

☐ Document officiel attestant de votre âge (Ex.: Permis de conduire, carte d'assurance maladie)

☐ Document officiel attestant que vous recevez le supplément de revenu garanti (Relevé T4A (OAS) (si le montant inscrit à la case 21 est différent de zéro);
ou une confirmation de *Développement des ressources humaines Canada* pour l'année de la demande.

ANNÉE DE LA DEMANDE

INSTRUCTIONS D'ENVOI

Retourner le présent formulaire complété et les documents requis par courriel **avant le 30 avril** :
dg@piopolis.quebec ou info@piopolis.quebec

Le formulaire peut également être déposée en personne à nos bureaux ou par la poste à l'adresse suivante : 403 rue Principale, Piopolis QC G0Y 1H0

A IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom complet	:			
Adresse	:			
Ville	:		Code postale	
Téléphone	:		Courriel	

B ATTESTATION DU DEMANDEUR

Je déclare être propriétaire de l'immeuble désigné comme résidence principale et je l'occupe de façon permanente.

Signature

Date

J	J	M	M	A	A	A	A

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

Numéro de matricule		Autorisation / Date	
Montant	\$	Date de paiement	